



PROGRAMME DE DÉCERNEMENT DE BOURSES POSTDOCTORALES DU RÉSEAU

Le Réseau canadien pour les essais VIH des IRSC est un partenariat financé à l'échelle nationale qui vise à mettre au point des traitements, des mesures de prévention et un remède pour le VIH, l'hépatite C et d'autres infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), ainsi que pour des problèmes de santé connexes, par la réalisation de recherches cliniques scientifiquement valables et éthiques. Parrainé par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et soutenu par l'Université de la Colombie-Britannique et l'hôpital St-Paul (Providence Health Care), le Réseau offre une gamme complète de ressources de recherche clinique à partir de son centre national à Vancouver et de plusieurs sites de recherche clinique à travers le Canada.

Programme

Le programme de bourses postdoctorales du Réseau offre un soutien professionnel à de jeunes scientifiques exceptionnels dans des centres canadiens où se déroule la recherche sur les maladies infectieuses. Les objectifs du programme sont :

- d'aider à répondre au besoin de chercheurs principaux formés menant des recherches sur les conditions de santé impliquant des infections par le VIH, le VHC et les ITSS au Canada;
- de favoriser un environnement de recherche dynamique dans les centres de soins et les établissements canadiens où sont traitées les infections au VIH, au VHC et aux ITSS; et
- de promouvoir la coopération et la collaboration entre les industries pharmaceutiques et biotechnologiques, le gouvernement et les scientifiques dans l'évaluation de nouvelles thérapies, de nouveaux vaccins et de nouvelles interventions cliniques contre le VIH.

Décernement de bourses :

De nouvelles bourses sont attribuées chaque année. Des bourses spécifiques sont offertes au nom du Réseau et d'un commanditaire désigné. Si un boursier obtient une autre bourse salariale évaluée par les pairs (comme la bourse

postdoctorale Banting ou la bourse postdoctorale des IRSC) et s'il est sélectionné par le comité d'adjudication des bourses postdoctorales du Réseau pour recevoir une bourse, le candidat sera considéré comme un « boursier postdoctoral du Réseau ».

Un supplément sera offert par le Réseau aux boursiers qui participent aux réunions du Réseau et présentent leur recherche à la conférence de l'Association canadienne de recherche sur le VIH (ACRV). Les candidats retenus par le Réseau qui détiennent une bourse salariale évaluée par les pairs et qui acceptent en même temps la bourse de recherche postdoctorale du Réseau devront participer à toutes les activités standard du programme de bourse de recherche postdoctorale du Réseau et satisfaire à toutes les exigences du programme pour conserver leur statut de boursier postdoctoral du Réseau.

Montant :

Chaque boursier reçoit (par l'intermédiaire de l'institution qui le parraine) un salaire et des avantages sociaux s'élevant à 50 000 \$ par année. Un montant supplémentaire de jusqu'à 5 000 \$ par année est mis à la disposition du boursier pour lui permettre d'assister à un maximum de deux réunions du Réseau par année (printemps et automne) et à la conférence annuelle de l'ACRV. Les boursiers peuvent participer à une conférence internationale de leur choix par bourse, à condition d'avoir une présentation ou une affiche acceptée.

Si une bourse n'est pas maintenue pendant toute l'année, le boursier doit *immédiatement* en informer le Réseau. Une réduction proportionnelle des fonds sera alors effectuée.

Admissibilité :

Les candidats doivent avoir obtenu un diplôme de médecine ou de doctorat ou un diplôme équivalent dans les six années précédant la demande de bourse postdoctorale du Réseau. Les candidats titulaires d'un doctorat en médecine doivent avoir terminé leur programme de formation en résidence. Les candidats doivent être citoyens canadiens ou avoir le statut d'immigrant admis.



Superviseur :

Le superviseur doit être un chercheur du Réseau et être prêt à diriger le boursier dans un programme de recherche expérimentale, y compris la conduite appropriée de la recherche et les pratiques d'administration de la recherche connexes.

Institution de parrainage :

Chaque boursier doit développer et diriger ses travaux de recherche dans une institution canadienne reconnue. Une signature du chef de département dûment autorisé au sein de l'établissement parrain doit être fournie pour garantir que la bourse bénéficiera d'un espace, d'installations de recherche et d'une surveillance adéquats (y compris, mais sans s'y limiter, un comité d'éthique de la recherche (CER) ou un comité d'examen de l'établissement [CEE]).

Si la recherche du boursier est menée en collaboration avec une institution dans un pays à ressources limitées, jusqu'à 50 % du temps du boursier peut être consacré à cette institution.

Transfert :

Si un boursier transfère son projet à une autre institution, il peut demander que la partie non dépensée soit allouée pour être utilisée dans la nouvelle institution. Une telle demande doit être appuyée par une demande révisée comprenant une signature du chef de département de la nouvelle institution de parrainage. De plus, une lettre d'engagement du nouveau superviseur du chercheur du Réseau dans le nouvel établissement au Canada, dont le contenu est similaire à celui de la lettre exigée du superviseur dans la demande initiale, doit être obtenue. Sinon, l'offre de bourse sera résiliée au moment du transfert.

Durée :

La demande doit inclure une description d'un programme de formation prévu sur deux ans. Toutes les bourses sont approuvées sur une base annuelle, avec une date de début au 1^{er} juillet. D'autres dates de début seront considérées en fonction de la demande. La durée maximale d'une bourse de recherche est de deux ans. Pour être pris en considération pour la deuxième année, le boursier doit soumettre un rapport d'activité après les sept premiers mois, comme indiqué dans la section intitulée « Demande de renouvellement ».

Protocole de recherche :

Pendant la durée de la bourse, chaque boursier doit élaborer et mener une étude de recherche.

Avantages provenant d'autres sources :

L'objectif principal de cette bourse est de protéger au moins 75 % du temps du boursier à consacrer à son projet de recherche. Cependant, avec l'approbation du superviseur, le boursier peut s'engager et accepter une rémunération pour des activités limitées du département (telles que des services cliniques, ou l'enseignement et la supervision d'étudiants diplômés travaillant sur leur projet de recherche) qui contribuent à son développement en tant que chercheur indépendant. D'autres activités qui pourraient être nécessaires pour passer d'un poste temporaire à un poste permanent (comme la rédaction d'une demande de subvention unique [recherche, bourse individuelle ou de carrière] ou la candidature et l'entretien pour un poste permanent) peuvent également être autorisées. Si le fait de consacrer plus de 25 % de son temps à de telles opportunités concurrentes est avantageux pour la future carrière du boursier, le boursier et son superviseur doivent expliquer ces circonstances atténuantes dans une lettre adressée au Réseau pour approbation préalable.

Paiement :

La bourse est versée à l'institution qui parraine le boursier en versements semestriels. L'institution, à son tour, paie le boursier conformément à ses procédures de paie, en effectuant les déductions appropriées. De même, les politiques de l'établissement parrain concernant les prestations médicales, les vacances, les congés, etc. s'appliquent.

En utilisant les fonds fournis par cette bourse, le boursier accepte les conditions énoncées dans les présentes directives, dont le non-respect entraînera la prise de mesures correctives par le Réseau, pouvant aller jusqu'au retrait de la bourse.



Objectifs de la formation

Rapports :

À la fin de la période de bourse, le boursier doit fournir un rapport écrit détaillant la réalisation des objectifs de formation tels que mentionnés dans la demande. Cela comprendra les présentations, les publications, la présentation annuelle à l'ACRV, ainsi qu'un résumé des plans futurs. Le rapport doit inclure une liste des résultats de la recherche et des impacts attendus ainsi que des présentations, des publications et des activités d'application des connaissances, comme indiqué dans le formulaire fourni.

Publications :

Les boursiers sont tenus de reconnaître l'aide apportée par le Réseau et les parrains de la bourse dans toute publication ou présentation des résultats de la recherche. Veuillez consulter les directives de publication du Réseau en consultant le fichier Microsoft Word - CTN Publication Guidelines_FINAL.docx (ubc.ca)

Compétences académiques :

On attend des candidats qu'ils acquièrent certaines des compétences académiques suivantes : recherche clinique, méthodologie des essais, épidémiologie (par exemple, évaluation des effets indésirables des médicaments, détermination des risques ou bénéfices, coût ou efficacité, etc.), pharmacologie clinique, bioéthique, biostatistique et immunologie.

Objectifs de la formation :

Le programme de formation envisagé par le candidat, le superviseur et l'établissement parrain doit compléter la formation et l'expérience récentes du candidat dans les domaines du VIH, de l'hépatite C, des ITSS et des problèmes de santé connexes.



Demande initiale

Une demande complète doit contenir :

1. Une lettre de motivation du candidat, qui doit comprendre :
 - un résumé de la formation et de l'expérience acquises à ce jour (en particulier en ce qui concerne la recherche sur le VIH ou l'hépatite C ou sur les infections sexuellement transmissibles et transmissibles par le sang [ITSS]);
 - la description de leurs activités professionnelles actuelles et de leurs projets d'avenir; et
 - comment la bourse s'inscrira dans leur plan de carrière à long terme.
2. Une lettre d'engagement du superviseur, qui doit comprendre :
 - la nature et le contenu du programme de formation en recherche prévu pour le candidat (inclure toutes les activités de formation pertinentes, formelles et informelles, et la supervision qui sera assurée);
 - une description de la façon dont le programme de formation proposé compléterait la formation actuelle en recherche du candidat;
 - une description des travaux de recherche récents et actuels du superviseur de recherche sur le VIH, l'hépatite C, les ITSS et les problèmes de santé connexes, ainsi que la façon dont le parcours du candidat s'inscrit dans ces travaux;
 - des informations supplémentaires sur le poste actuel et les antécédents du superviseur, y compris son expérience pertinente en matière de supervision et ses publications; et
 - des informations concernant la rémunération supplémentaire du boursier.
3. Un formulaire de candidature dûment rempli et signé, comprenant une description (maximum 2 000 mots ou 4 pages, interligne simple) du projet de recherche qui sera mené pendant la bourse.
4. Au moins deux lettres de référence d'au moins deux organismes évaluant les qualifications du candidat.

5. Une lettre signée par le chef de département dûment autorisé au sein de l'établissement parrain, comprenant l'assurance que le candidat bénéficiera de locaux, d'installations et d'une supervision adéquats pendant la durée de la bourse.

6. Une copie du diplôme de médecine ou de doctorat du candidat, ainsi que tout autre document que le candidat juge pertinent pour sa demande.

Demande de renouvellement

Pour être approuvé pour la deuxième année, le boursier doit soumettre :

- une description de tout progrès réalisé en vue de l'élaboration d'un protocole de recherche;
- une description des progrès réalisés à ce jour dans le programme de formation, tels que décrits dans la demande initiale;
- un plan détaillé des activités proposées pendant la deuxième année;
- une évaluation du rendement du superviseur;
- les pièces justificatives pertinentes;
- une déclaration concernant la rémunération supplémentaire reçue par le boursier au cours de la première année de la bourse.

Échéance

LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES LE 14 DÉCEMBRE 2023 ET DES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT EST LE 8 JANVIER 2024.

Les demandes complètes et les demandes de renouvellement doivent contenir toutes les informations requises énumérées dans la section précédente.

Les candidatures doivent être envoyées par courriel avec les signatures originales submissions@hivnet.ubc.ca

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

à Julie Pongrac jpongrac@advancinghealth.ubc.ca

Les demandes tardives et incomplètes ne seront pas considérées.

Il incombe au candidat de fournir une demande complète avant la date limite.



Le processus de sélection

Le comité d'adjudication fonctionne selon les politiques du Réseau et des IRSC. Composé d'éminents chercheurs cliniques et d'un représentant de la communauté, le comité s'appuie sur les processus standard d'examen par les pairs, y compris ceux relatifs aux conflits d'intérêts. Le processus de sélection favorise les candidats qui peuvent canaliser leur potentiel dans la formulation et l'exécution précises d'études de recherche, y compris : la méthodologie scientifique, le développement de protocoles, la bioéthique, la biostatistique, l'épidémiologie et la gestion des données. Tous les facteurs sont pris en compte, notamment :

- les capacités du candidat, son parcours éducatif et ses projets de carrière;
- le programme proposé de formation et de supervision; et
- les activités de recherche à entreprendre.

Le comité de sélection

Personne qui préside

DRE MARIANNE HARRIS
Professeure adjointe d'enseignement clinique
Université de la Colombie-Britannique
Vancouver, C.-B

Membres

DRE ADRIENNE CHAN
Professeure adjointe et
chercheuse clinicienne à
l'Université de Toronto
Sunnybrook Health Sciences Centre,
Toronto, Ont.

DRE MICHAEL HAWKES
Professeur adjoint
Université de l'Alberta, Stollery Children's
Hospital Edmonton, AB

DRE RUPERT KAUL
Professeur associé, Département de
médecine, Université de Toronto
Toronto, Ont.

M. PATRICK CUPIDO
Représentant communautaire,
Toronto, Ont.

DRE STANLEY READ
Professeur émérite de
l'Université de Toronto,
Toronto, Ont.

DRE JACQUELINE GAHAGAN
Vice-présidente associée Recherche
l'Université Mount Saint Vincent,
Halifax, N.-É.

Déclaration de confidentialité

Selon la loi sur la protection de la vie privée et la loi sur l'accès à l'information, les demandeurs doivent être conscients de l'utilisation et de la divulgation des informations contenues dans leur demande. Ces renseignements ne seront pas divulgués sans le consentement du candidat.

Annnonce des gagnants

Les lauréats des bourses postdoctorales du Réseau seront annoncés lors des réunions annuelles du Réseau, qui se tiennent en même temps que la conférence de l'Association canadienne de recherche sur le VIH (ACRV).